

522 – Autres rapports, procès-verbaux et
comptes rendus soumis à une assemblée par l'exécutif

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

3 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix novembre à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 30

VOTANTS : 37

Etaient présents :

M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, M. Hidas, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents avant donné pouvoir :

Mme Riby	à Mme Roger
Mme Chambon	à Mme Chevallier
Mme Agogué	à M. Bichon
Mme Lemaitre-Clément	à Mme de Metz
Mme Devernois	à Mme Bourdin
Mme Rabourdin	à M. Boucher
M. Greuin	à M. Cammal

Etaient absents :

Mme Perron,
Mme Flandry,
M. Pressoir,
Mme Gros,

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/160

OBJET : Rapport de suivi de mise en œuvre des recommandations issues du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire concernant le contrôle des comptes de gestion de la Communauté des Communes Giennesoises et de la Ville de Gien – Politique de revitalisation urbaine

Vu l'article L.243-9 du Code des juridictions financières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2022/135 du Conseil communautaire en date du 18/11/2022,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre – Val de Loire relatif à la politique de revitalisation urbaine de la Ville de Gien, notifié le 4/10/2023.

Par délibération n° 2022/135 du 18 novembre 2022, le Conseil communautaire a pris acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre – Val de Loire sur le contrôle commun des comptes et de la gestion de la Communauté des Communes Giennes et de la Ville de Gien sur le thème de la politique de revitalisation urbaine, pour les exercices 2015 et suivants et des débats qui se sont tenus.

En application des dispositions de l'article L.243-9 du Code des juridictions financières, il est prévu que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale (...) présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ». Ce rapport est ensuite « communiqué à la chambre régionale des comptes ».

Il est ainsi demandé au Président de la Communauté des Communes Giennes, dans ce cadre, de préciser les suites données aux quatre recommandations formulées, en les assortissant, le cas échéant, des justifications utiles, permettant à la Chambre Régionale des Comptes Centre – Val de Loire d'en mesurer le degré de mise en œuvre.

En préambule, il convient de rappeler que les recommandations de la Chambre, au nombre de 4, sont issues d'un rapport qui souligne l'action publique volontariste déployée par la Communauté des Communes Giennes et la Ville de Gien afin de répondre aux enjeux d'attractivité de leurs territoires et plus particulièrement du centre-ville de Gien et une mobilisation satisfaisante des moyens et dispositifs intercommunaux et communaux engagés.

Pour rappel, les quatre recommandations issues de ce rapport étaient les suivantes :

- Recommandation n° 1 : mettre en place un Observatoire Intercommunal de l'Habitat : outil de mesure, de suivi et d'analyse des données relatives à l'habitat,
- Recommandation n° 2 : adopter un avenant à la convention Action Cœur de Ville pour actualiser le plan d'actions,
- Recommandation n° 3 : veiller à la complétude des informations relatives aux conditions d'acquisition de biens immobiliers communiqués au conseil municipal et présentes dans les délibérations,
- Recommandation n° 4 : mesurer l'efficacité des actions réalisées dans les quartiers prioritaires en se dotant d'objectifs quantifiables.

Les quatre recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes ont fait l'objet d'un examen attentif et, pour chacune, un point de situation des actions entreprises présenté dans un rapport annexé à la présente délibération.

La Commission des Finances réunie le 26 octobre 2023 a acté la communication du rapport des actions entreprises,

Le Bureau réunie le 27 octobre 2023 a acté la communication dudit rapport.

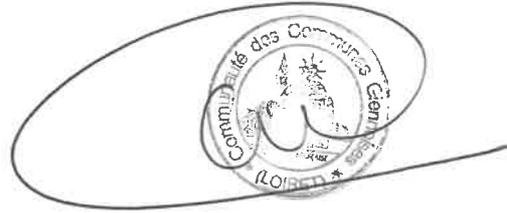
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND** connaissance du rapport annexé à la présente délibération,
- **DIT** que ce rapport sera communiqué, dès sa présentation au Conseil Communautaire, à la Chambre Régionale des Comptes Centre – Val de Loire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 20 novembre 2023

Le Président,
Francis Cammal

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 13 novembre 2023